

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
9 avril 2019**

**PUBLIE LE : 23 AVR. 2019**

**Délibération n°090419-2 : Budget primitif 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le deux avril, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 9 AVRIL 2019**

**PRESENTS**

**CHAMBOURCY**

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

**LE PECQ**

Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE  
Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE

**LE VESINET**

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE

**MAREIL-MARLY**

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE  
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI**

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE  
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

**NOUVELLE COMMUNE SAINT-  
GERMAIN-EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

**AIGREMONT**

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE  
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CHAMBOURCY**

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**LE PECQ**

Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT  
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

**LE VESINET**

Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

**MARLY-LE-ROI**

Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

**Communes non représentées** : AIGREMONT

**Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>5</b>
<b>Commune nouvelle (composée de 2 communes)</b>	:	<b>1</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>11</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>11</b>

**PISCINE / CS – 090419-2**

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2019**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Benoît BURGAUD, Vice-président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L.5211-36 ;

**VU** l'article L. 5212-18 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

**VU** la délibération n° 180319-4 du 18 mars 2019 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;

**CONSIDERANT**, le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) de l'exercice 2019, qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	3 707 139,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	7 557 963,49 €
SOIT UN BUDGET GLOBAL DE :	11 265 102,74 €

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de voter le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) de l'exercice 2019.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 13/04/19

Transmis en préfecture et affiché le 23 AVR. 2019

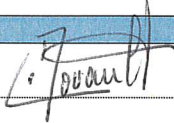

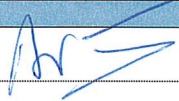
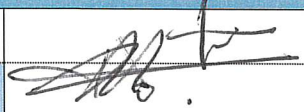

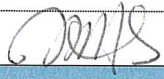

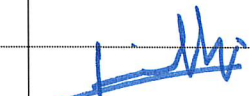
**Pour Extrait Conforme**

  
**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal

# SI PISCINE

## BUDGET PRIMITIF

Réunion du mardi 9 avril 2019 à 18:30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<b>AIGREMONT</b>			
Cinthia DOMINGUES		Emma SADOUN	
Isabelle BOUCHERIE			
<b>CHAMBOURCY</b>			
Gilbert ROUAULT		Pascale MERIDA	
Philippe FAISSEAU		Sophie BELLEVAL	
<b>LE PECQ</b>			
Jean-Noël AMADEI		Michel STOFFEL	
Pierrick FOURNIER		Raphaël PRACA	
<b>LE VESINET</b>			
Abel VINTRAUD		Francis GUIZA	
François GLUCK		Frederic GOZLAN	
<b>MAREIL-MARLY</b>			
Christian DUSSART		Gilles MORINI	
Lionel LIOTIER		Maria WENTHOLT	
<b>MARLY-LE-ROI</b>			
Benoît BURGAUD		Fabrice TENNESON	
Jacques CHESNAIS		Marie-Odette ALAIS	
<b>COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>			
Arnaud PERICARD		Marie AGUINET	
Nicolas ROUSSEAU		Serge MIRABELLI	

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - PISCINE (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 25780134000015

POSTE COMPTABLE : SAINT-GERMAIN-EN-LAYE COLLECTIVITES LOCALES

**M. 14**

**Budget primitif**  
**voté par nature**

**BUDGET : PISCINE (3)**

**ANNEE 2019**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



# Sommaire

## I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

## IV - Annexes (7)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	22
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	28
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	29
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	31
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	35

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b> 78551	<b>PISCINE</b> <b>PISCINE</b>	<b>BP</b> <b>2019</b>
----------------------------	----------------------------------	--------------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	101906
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	93.48	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	33.73	
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	44.64	
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette	13798284.01	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>

**B**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 707 139,25	3 351 731,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 355 408,25
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>3 707 139,25</b>	<b>3 707 139,25</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 496 484,84	677 466,78
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 061 478,65	3 756 021,85
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 124 474,86
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>7 557 963,49</b>	<b>7 557 963,49</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>11 265 102,74</b>	<b>11 265 102,74</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES****A2****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 232 198,68	0,00	1 521 839,25	1 521 839,25	1 521 839,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 693 000,00	0,00	1 880 000,00	1 880 000,00	1 880 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	32 700,00	0,00	28 800,00	28 800,00	28 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 957 898,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 430 639,25</b>	<b>3 430 639,25</b>	<b>3 430 639,25</b>
66	Charges financières	169 439,00	0,00	205 100,00	205 100,00	205 100,00
67	Charges exceptionnelles	16 200,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 143 537,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 669 939,25</b>	<b>3 669 939,25</b>	<b>3 669 939,25</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	44 357,00		37 200,00	37 200,00	37 200,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>44 357,00</b>		<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 187 894,68</b>	<b>0,00</b>	<b>3 707 139,25</b>	<b>3 707 139,25</b>	<b>3 707 139,25</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****3 707 139,25****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	649 600,00	0,00	622 000,00	622 000,00	622 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	704 300,00	0,00	1 092 900,00	1 092 900,00	1 092 900,00
73	Impôts et taxes	1 374 993,00	0,00	1 375 930,00	1 375 930,00	1 375 930,00
74	Dotations et participations	124 527,00	0,00	120 165,00	120 165,00	120 165,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	37 600,00	37 600,00	37 600,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 873 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 248 595,00</b>	<b>3 248 595,00</b>	<b>3 248 595,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 860,00	0,00	103 136,00	103 136,00	103 136,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 896 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 896 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)****355 408,25**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****3 707 139,25****Pour information :**
**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
 DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION  
 D'INVESTISSEMENT (6)**
**37 200,00**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .
- (6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES****A3****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 080,00	0,00	2 518,26	2 518,26	2 518,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	314 587,68	215 243,20	141 756,80	141 756,80	357 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 473 128,65	4 846 235,45	1 676 532,00	1 676 532,00	6 522 767,45
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>13 791 796,33</b>	<b>5 061 478,65</b>	<b>1 820 807,06</b>	<b>1 820 807,06</b>	<b>6 882 285,71</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 247,00	0,00	612 440,00	612 440,00	612 440,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>690 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>612 440,00</b>	<b>612 440,00</b>	<b>612 440,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>14 482 043,33</b>	<b>5 061 478,65</b>	<b>2 433 247,06</b>	<b>2 433 247,06</b>	<b>7 494 725,71</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	162 343,36		63 237,78	63 237,78	63 237,78
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>162 343,36</b>		<b>63 237,78</b>	<b>63 237,78</b>	<b>63 237,78</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 644 386,69</b>	<b>5 061 478,65</b>	<b>2 496 484,84</b>	<b>2 496 484,84</b>	<b>7 557 963,49</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****7 557 963,49****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 445 383,96	796 021,85	0,00	0,00	796 021,85
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	2 960 000,00	2 960 000,00	0,00	0,00	2 960 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>4 405 383,96</b>	<b>3 756 021,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 756 021,85</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	141 389,00	0,00	577 029,00	577 029,00	577 029,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>141 389,00</b>	<b>0,00</b>	<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 546 772,96</b>	<b>3 756 021,85</b>	<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>	<b>4 333 050,85</b>

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20190423-090419-2-DF  
Date de télétransmission : 23/04/2019  
Date de réception préfecture : 23/04/2019

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Votes (3)	POR (4) (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	44 357,00		37 200,00	37 200,00	37 200,00
041	Opérations patrimoniales (4)	162 343,36		63 237,78	63 237,78	63 237,78
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>206 700,36</b>		<b>100 437,78</b>	<b>100 437,78</b>	<b>100 437,78</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 753 473,32</b>	<b>3 756 021,85</b>	<b>677 466,78</b>	<b>677 466,78</b>	<b>4 433 488,63</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 124 474,86</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 557 963,49</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>37 200,00</b>
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 521 839,25		1 521 839,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 880 000,00		1 880 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	28 800,00		28 800,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	205 100,00	0,00	205 100,00
67	Charges exceptionnelles	14 200,00	0,00	14 200,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	37 200,00	37 200,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>3 669 939,25</b>	<b>37 200,00</b>	<b>3 707 139,25</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****3 707 139,25**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	612 440,00	0,00	612 440,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	2 518,26	0,00	2 518,26
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	357 000,00	0,00	357 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	6 522 767,45	63 237,78	6 586 005,23
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>7 494 725,71</b>	<b>63 237,78</b>	<b>7 557 963,49</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****7 557 963,49**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B2****2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	622 000,00		622 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 092 900,00		1 092 900,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 375 930,00		1 375 930,00
74	Dotations et participations	120 165,00		120 165,00
75	Autres produits de gestion courante	37 600,00	0,00	37 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	103 136,00	0,00	103 136,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 351 731,00</b>

+

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****355 408,25**

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****3 707 139,25**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	577 029,00	0,00	577 029,00
13	Subventions d'investissement	796 021,85	0,00	796 021,85
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	2 960 000,00	0,00	2 960 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	63 237,78	63 237,78
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		37 200,00	37 200,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement – Total</b>	<b>4 333 050,85</b>	<b>100 437,78</b>	<b>4 433 488,63</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE**

+

+

**AFFECTATION AU COMPTE 1068**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****7 557 963,49**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 232 198,68</b>	<b>1 521 839,25</b>	<b>1 521 839,25</b>
60611	Eau et assainissement	86 000,00	150 000,00	150 000,00
60612	Energie - Electricité	194 000,00	275 000,00	275 000,00
60622	Carburants	1 500,00	1 700,00	1 700,00
60623	Alimentation	1 000,00	1 200,00	1 200,00
60624	Produits de traitement	15 000,00	24 500,00	24 500,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	12 000,00	12 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	4 700,00	20 200,00	20 200,00
60636	Vêtements de travail	2 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	5 500,00	5 500,00
6068	Autres matières et fournitures	5 400,00	20 400,00	20 400,00
611	Contrats de prestations de services	151 180,00	206 700,00	206 700,00
6132	Locations immobilières	398 000,00	325 000,00	325 000,00
6135	Locations mobilières	10 744,00	27 000,00	27 000,00
61521	Entretien terrains	700,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	28 000,00	28 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 503,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	200,00	600,00	600,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	27 500,00	53 500,00	53 500,00
6156	Maintenance	18 500,00	14 700,00	14 700,00
6161	Multirisques	24 400,00	24 450,00	24 450,00
617	Etudes et recherches	4 400,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 200,00	4 300,00	4 300,00
6184	Versements à des organismes de formation	26 500,00	18 000,00	18 000,00
6188	Autres frais divers	9 050,00	55 250,00	55 250,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	10 600,00	30 000,00	30 000,00
6228	Divers	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	9 300,00	6 500,00	6 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	250,00	250,00
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	5 600,00	5 600,00
6238	Divers	5 000,00	1 000,00	1 000,00
6241	Transports de biens	1 600,00	1 600,00	1 600,00
6247	Transports collectifs	1 100,00	2 100,00	2 100,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	3 900,00	3 900,00
6257	Réceptions	1 900,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	6 500,00	9 900,00	9 900,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	6 400,00	6 400,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	3 000,00	3 000,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	300,00	300,00	300,00
6288	Autres services extérieurs	190 421,68	169 989,25	169 989,25
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>1 693 000,00</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>1 880 000,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	75 200,00	10 100,00	10 100,00
6331	Versement de transport	17 800,00	21 100,00	21 100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 450,00	5 300,00	5 300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 500,00	16 600,00	16 600,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 600,00	3 100,00	3 100,00
64111	Rémunération principale titulaires	481 500,00	505 200,00	505 200,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	30 000,00	36 800,00	36 800,00
64118	Autres indemnités titulaires	190 000,00	234 200,00	234 200,00
64131	Rémunérations non tit.	394 100,00	499 900,00	499 900,00
6417	Rémunérations des apprentis	40 000,00	52 000,00	52 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	189 500,00	227 700,00	227 700,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	176 500,00	191 600,00	191 600,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 300,00	23 600,00	23 600,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	34 500,00	33 000,00	33 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	2 150,00	2 300,00	2 300,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	8 900,00	10 000,00	10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 500,00	5 000,00	5 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>32 700,00</b>	<b>28 800,00</b>	<b>28 800,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	2 900,00	2 000,00	2 000,00
6531	Indemnités	23 000,00	23 000,00	23 000,00
6533	Cotisations de retraite	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>2 957 898,68</b>	<b>3 430 639,25</b>	<b>3 430 639,25</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>169 439,00</b>	<b>205 100,00</b>	<b>205 100,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	172 249,73	198 000,00	198 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 810,73	-2 900,00	-2 900,00
6688	Autres	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>16 200,00</b>	<b>14 200,00</b>	<b>14 200,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	12 200,00	10 200,00	10 200,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>3 143 537,68</b>	<b>3 669 939,25</b>	<b>3 669 939,25</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>44 357,00</b>	<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	44 357,00	37 200,00	37 200,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>44 357,00</b>	<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>44 357,00</b>	<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>3 187 894,68</b>	<b>3 707 139,25</b>	<b>3 707 139,25</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 707 139,25</b>
--	---------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	50 290,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	53 221,75
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>A2</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>649 600,00</b>	<b>622 000,00</b>	<b>622 000,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	649 600,00	622 000,00	622 000,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>704 300,00</b>	<b>1 092 900,00</b>	<b>1 092 900,00</b>
70631	Redevances services à caractère sportif	549 500,00	943 500,00	943 500,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	154 800,00	149 400,00	149 400,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 374 993,00</b>	<b>1 375 930,00</b>	<b>1 375 930,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 374 993,00	1 375 930,00	1 375 930,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>124 527,00</b>	<b>120 165,00</b>	<b>120 165,00</b>
744	FCTVA	1 800,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	2 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	120 727,00	120 165,00	120 165,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>20 000,00</b>	<b>37 600,00</b>	<b>37 600,00</b>
752	Revenus des immeubles	12 000,00	27 600,00	27 600,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	8 000,00	10 000,00	10 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>2 873 420,00</b>	<b>3 248 595,00</b>	<b>3 248 595,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>22 860,00</b>	<b>103 136,00</b>	<b>103 136,00</b>
7711	Débits et pénalités perçus	21 000,00	103 136,00	103 136,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 860,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>2 896 280,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>2 896 280,00</b>	<b>3 351 731,00</b>	<b>3 351 731,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>355 408,25</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>3 707 139,25</b>
--	---------------------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	4 080,00	2 518,26	2 518,26
2051	Concessions, droits similaires	4 080,00	2 518,26	2 518,26
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	314 587,68	141 756,80	141 756,80
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 042,00	8 371,75	8 371,75
2183	Matériel de bureau et informatique	4 600,00	3 600,00	3 600,00
2184	Mobilier	7 499,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	296 446,68	127 785,05	127 785,05
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	13 473 128,65	1 676 532,00	1 676 532,00
2313	Constructions	13 473 128,65	1 676 532,00	1 676 532,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>13 791 796,33</b>	<b>1 820 807,06</b>	<b>1 820 807,06</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	690 247,00	612 440,00	612 440,00
1641	Emprunts en euros	690 247,00	612 440,00	612 440,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>690 247,00</b>	<b>612 440,00</b>	<b>612 440,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>14 482 043,33</b>	<b>2 433 247,06</b>	<b>2 433 247,06</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	162 343,36	63 237,78	63 237,78
2313	Constructions	162 343,36	63 237,78	63 237,78
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>162 343,36</b>	<b>63 237,78</b>	<b>63 237,78</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>14 644 386,69</b>	<b>2 496 484,84</b>	<b>2 496 484,84</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>5 061 478,65</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 557 963,49</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 445 383,96	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	920 383,96	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	525 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 960 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 960 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>4 405 383,96</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	141 389,00	577 029,00	577 029,00
10222	FCTVA	141 389,00	577 029,00	577 029,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>141 389,00</b>	<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>4 546 772,96</b>	<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	44 357,00	37 200,00	37 200,00
28051	Concessions et droits similaires	2 700,00	1 629,76	1 629,76
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	2 468,80	2 468,80
28183	Matériel de bureau et informatique	4 484,56	5 985,70	5 985,70
28184	Mobilier	10 150,73	3 377,73	3 377,73
28188	Autres immo. corporelles	27 021,71	23 738,01	23 738,01
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>44 357,00</b>	<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	162 343,36	63 237,78	63 237,78
238	Avances versées commandes immo. incorp.	162 343,36	63 237,78	63 237,78
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>206 700,36</b>	<b>100 437,78</b>	<b>100 437,78</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>4 753 473,32</b>	<b>677 466,78</b>	<b>677 466,78</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>3 756 021,85</b>
-----------------------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>3 124 474,86</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>7 557 963,49</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D1 041 = R1 041.



(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20190423-090419-2-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2019  
Date de réception préfecture : 23/04/2019

Accusé de réception en préfecture  
 078-257801340-20190423-090419-2-DE  
 Date de télétransmission : 23/04/2019  
 Date de réception préfecture : 23/04/2019

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					20 090 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					20 090 000,00									
1301/101/004 - 1301/101/004	Société Générale	13/11/2015	01/07/2016	01/10/2016	2 300 000,00	F	Taux Fixe	1,830	1,870	EUR	T	C	N	A-1
20031802 - 20031802	Crédit Mutuel	28/12/2018	31/03/2019	30/06/2019	460 000,00	F	Taux Fixe	0,400	0,400	EUR	T	F	N	A-1
20031804 - 10278 00596 20031804	Crédit Mutuel	20/02/2017	30/06/2017	30/06/2018	8 000 000,00	F	Taux Fixe	1,380	1,380	EUR	A	C	N	A-1
9329018 - 9329018	Caisse d'Epargne	12/12/2013	20/12/2013	15/01/2014	330 000,00	F	Taux Fixe	3,460	0,000	EUR	T	P	N	A-1
A751709O - A751709O	Caisse d'Epargne	28/02/2017	03/04/2017	05/07/2017	2 700 000,00	F	Taux Fixe	0,320	0,330	EUR	T	F	N	A-1
A751709P - A751709P	Caisse d'Epargne	28/02/2017	05/04/2017	05/07/2017	1 300 000,00	F	Taux Fixe	0,470	0,470	EUR	T	F	N	A-1
MIN523229EUR - MIN523229EUR	La Banque Postale	10/12/2018	04/04/2019	01/08/2019	2 500 000,00	F	Taux Fixe	1,960	1,970	EUR	T	X	N	A-1
MIN523229EUR_MOB - MIN523229EUR	La Banque Postale	10/12/2018	04/01/2019	04/02/2019	2 500 000,00	V	Eonia	0,700	0,000	EUR	M	F	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00											
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00											
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00											
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>0,00</b>											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
<b>Total général</b>					<b>20 090 000,00</b>											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV – ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

## A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		13 798 284,01					612 430,28	197 033,42	0,00	50 290,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 798 284,01					612 430,28	197 033,42	0,00	50 290,86
1301/101/004 - 1301/101/004	N	0,00	A-1	1 955 000,03	12,50	F	Taux Fixe	1,830	153 333,32	35 205,56	0,00	0,00
20031802 - 20031802	N	0,00	A-1	0,00	3,25	F	Taux Fixe	0,400	0,00	1 380,00	0,00	0,00
20031804 - 10278 00596 20031804	N	0,00	A-1	7 600 000,00	18,50	F	Taux Fixe	1,380	400 000,00	104 880,00	0,00	49 951,48
9329018 - 9329018	N	0,00	A-1	243 283,98	10,20	F	Taux Fixe	3,460	20 135,32	8 158,24	0,00	339,38
A751709O - A751709O	N	0,00	A-1	2 700 000,00	1,26	F	Taux Fixe	0,320	0,00	8 760,00	0,00	0,00
A751709P - A751709P	N	0,00	A-1	1 300 000,00	2,26	F	Taux Fixe	0,470	0,00	6 194,85	0,00	0,00
MIN523229EUR - MIN523229EUR	N	0,00	A-1	0,00	25,33	F	Taux Fixe	1,960	38 961,64	28 079,78	0,00	0,00
MIN523229EUR_MOB - MIN523229EUR	N	0,00	A-1	0,00	0,26	V	Eonia + 0.70	0,700	0,00	4 374,99	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>13 798 284,01</b>					<b>612 430,28</b>	<b>197 033,42</b>	<b>0,00</b>	<b>50 290,86</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

A2.4

## A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	8	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	13 798 284,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 720.00 €	2017-06-20

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	MOBILIERS	6	20/06/2017
L	MATERIEL ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE	10	20/06/2017
L	MATERIEL INFORMATIQUE	3	20/06/2017
L	MATERIELS CLASSIQUES	10	20/06/2017
L	COFFRE FORT	10	20/06/2017
L	EQUIPEMENTS DES CUISINES	10	20/06/2017
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	20/06/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

### DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>612 440,00</b>	<b>I</b> <b>612 440,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>612 440,00</b>	<b>612 440,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	612 440,00	612 440,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>612 440,00</b>	<b>5 061 478,65</b>	<b>0,00</b>	<b>5 673 918,65</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>A6.2</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>614 229,00</b>	<b>III 614 229,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>577 029,00</b>	<b>577 029,00</b>
10222	FCTVA	577 029,00	577 029,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>37 200,00</b>	<b>37 200,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28051	Concessions et droits similaires	1 629,76	1 629,76
28158	Autres installat°, matériel et outillage	2 468,80	2 468,80
28183	Matériel de bureau et informatique	5 985,70	5 985,70
28184	Mobilier	3 377,73	3 377,73
28188	Autres immo. corporelles	23 738,01	23 738,01
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>614 229,00</b>	<b>3 756 021,85</b>	<b>3 124 474,86</b>	<b>0,00</b>	<b>7 494 725,71</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 5 673 918,65</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 7 494 725,71</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 1 820 807,06</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

**PISCINE - PISCINE - BP - 2019**

- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20190423-090419-2-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2019  
Date de réception préfecture : 23/04/2019

<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
			CLUB NAUTIQUE DE L'OUEST	Association	0,00
			CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

C1

## C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1</b>

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Attaché principal	A	ADM	879,0	0,00	3-3-2°	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-1	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-1	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	406	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	406	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S	B	SP	498,0	0,00	3-2	CDD
Educateur territorial des A.P.S principal de 1ère classe	B	SP	599,0	0,00	3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	406	0,00	3-2	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel.  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.



**PISCINE - PISCINE - BP - 2019**

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture  
078-257801340-20190423-090419-2-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2019  
Date de réception préfecture : 23/04/2019

<b>IV – ANNEXES</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>

<b>D2</b>
-----------

Nombre de membres en exercice : 28  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 VOTES :  
     Pour : 11  
     Contre : 0  
     Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2019

Présenté par Arnaud PERICARD (1),  
 A Hotel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, le 09/04/2019  
 Arnaud PERICARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget primitif 2019  
 A Saint-Germain-en-Laye, le 09/04/2019  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ALAIS Odette	
AMADEI Jean-Noël	
BURGAUD Benoît	
MERIDA Pascale	
MIRABELLI Serge	
MORINI Gilles	
PERICARD Arnaud	
PRACA Raphaël	
ROUAULT Gilbert	
VINTRAUD Abel	
WENTHOLT Maria	

Certifié exécutoire par Arnaud PERICARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.  
 (2) L'assemblée délibérante étant : Le comité syndical.

**PISCINE / CS – 090419-2**

## **Note de synthèse budgétaire 2019**

*Annexe au budget primitif 2019*

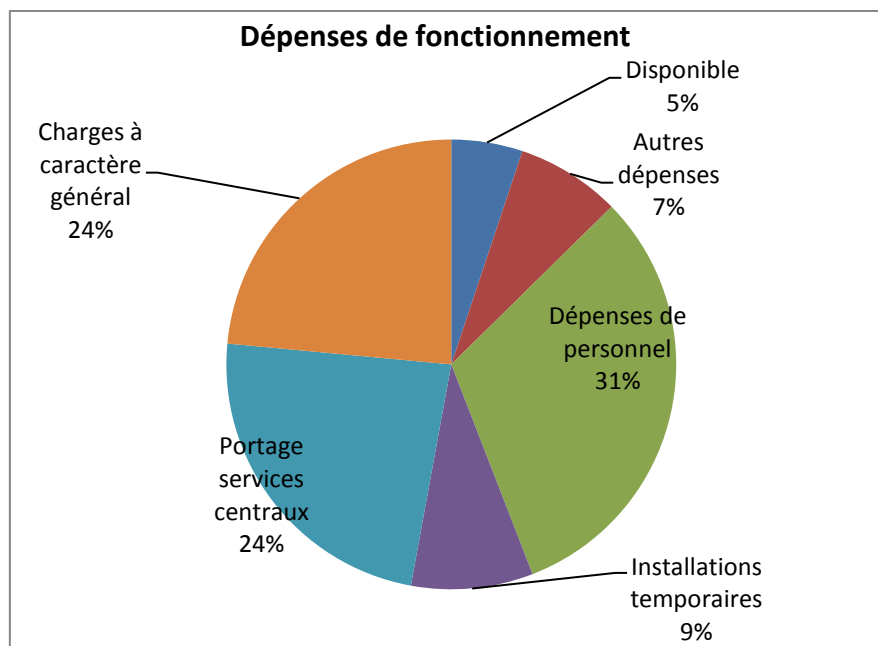
L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

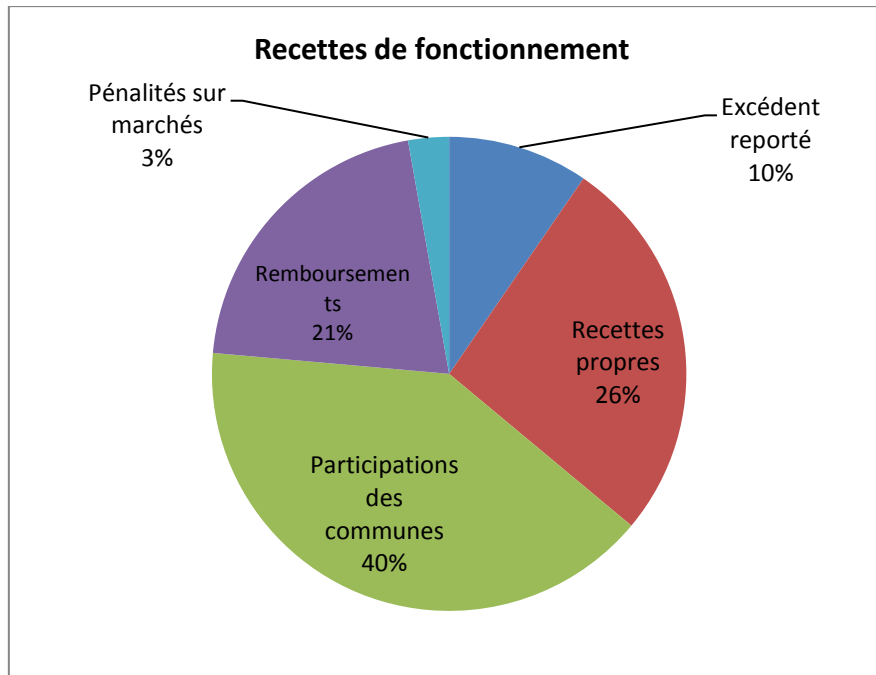
Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des dépenses et des recettes pour l'année. Le budget de l'exercice 2019 a été voté le 9 avril 2019, dans le respect des orientations budgétaires débattues et votées en comité syndical le 18 mars 2019.

Le budget primitif comporte deux sections distinctes : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

### **1) Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement s'élève à 3 707 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :





## 2) Section d'investissement

Le budget d'investissement s'élève à 7 558 k€. Les dépenses et les recettes se répartissent de la façon suivante :

